

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monseigneur Albert LeGatt, archevêque

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **C.A.C.R. de Saint-Boniface**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 janvier 2014 et l'état des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.



Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'archidiocèse tire des revenus de dons et d'offrandes dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'archidiocèse et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus, à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour les exercices terminés les 31 janvier 2014 et 2013, de l'actif et des soldes de fonds aux 31 janvier 2014 et 2013. Notre opinion sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 janvier 2013 a été modifiée en raison des effets possibles de cette limitation de l'étendue de l'audit.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **C.A.C.R. de Saint-Boniface** au 31 janvier 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

BDO Canada S.É.É.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 29 octobre 2014

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

État de la situation financière

31 janvier	2014	2013
	\$	\$
Actif		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	801 931	830 601
Comptes à recevoir		
Divers	377 816	639 610
Fondation Maurice	-	25
Intérêts	39 839	40 587
	417 655	680 222
Frais payés d'avance	63 442	16 981
Placements et prêts		
Prêts paroisses et chapellenies	36 466	40 727
Placements et autres (note 3)	8 682 149	8 101 248
	8 718 615	8 141 975
Immobilisations (note 4)	880 314	651 187
	10 881 957	10 320 966
Passif et soldes de fonds		
Passif courus		
Comptes à payer et charges courues	372 809	357 049
Fondation Maurice	106 878	-
	479 687	357 049
Fonds en fiducie		
Dépôts paroisses et particuliers	340 469	47 504
Passifs éventuels (note 5)		
Soldes de fonds		
Non grevé d'affectation	6 164 861	6 002 212
Investis en immobilisations	880 315	651 186
Affectations d'origine interne	1 988 757	2 146 595
Affectations d'origine externe	1 027 868	1 116 420
	10 061 801	9 916 413
	10 881 957	10 320 966

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

État des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 janvier

	Non grevé d'affectation \$	Investis en Immobilisations \$	Affectations d'origine interne \$	Affectations d'origine externe \$	2014 \$	2013 \$
Revenus						
Bourses - Catholic Missions in Canada	85 600	-	60 000	-	145 600	201 000
Taxes diocésaines	1 360 706	-	-	-	1 360 706	1 286 726
Dons et legs	327 535	-	380 092	27 081	734 708	849 520
Société ecclésiastique	-	-	526 133	-	526 133	521 577
Recettes cuisine	122 797	-	-	-	122 797	109 383
Offrandes des paroisses	230 941	-	-	-	230 941	166 687
Recouvrements	273 032	-	942 657	-	1 215 689	1 178 844
Chambres et loyers	98 666	-	-	-	98 666	93 360
Dons spéciaux - dîme	-	-	-	-	-	3 129
Revenus réalisés sur placements	210 927	-	33 570	37 015	281 512	269 901
Changement de la valeur marchande des placements	384 769	-	-	-	384 769	141 252
	3 094 973	-	1 942 452	64 096	5 101 521	4 821 379
Dépenses						
Administration	126 227	-	-	33	126 260	80 269
Amortissement	-	25 900	-	-	25 900	24 760
Dons: Église locale, canadienne et universelle	557 961	-	274 061	101 272	933 294	802 781
Nourriture	68 680	-	-	-	68 680	71 347
Ameublement et équipement	24 812	-	-	-	24 812	18 743
Assurance	34 695	-	926 835	-	961 530	908 099
Intérêts	6 789	-	-	-	6 789	417
Divers	53 030	-	2 303	539	55 872	115 375
Contrats de service	89 672	-	-	3 282	92 954	61 993
Frais professionnels	148 900	-	-	-	148 900	121 054
Taxes foncières	21 094	-	9 321	499	30 914	29 963
Réparations et entretien	119 761	-	146 523	3 267	269 551	122 341
Salaires	1 335 165	-	14 093	33 269	1 382 527	1 227 373
Pension prêtres retraités	-	-	489 484	-	489 484	507 072
Réunions et réceptions	69 285	-	-	232	69 517	47 508
Conférences et formations	118 998	-	5 913	580	125 491	100 672
Loyer	48 484	-	-	-	48 484	45 982
Téléphone et services publics	91 837	-	-	3 337	95 174	76 301
	2 915 390	25 900	1 868 533	146 310	4 956 133	4 362 050
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	179 583	(25 900)	73 919	(82 214)	145 388	459 329
Soldes de fonds, au début de l'exercice	6 002 212	651 186	2 146 595	1 116 420	9 916 413	9 457 084
Virements interfonds	(16 934)	255 029	(231 757)	(6 338)	-	-
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	6 164 861	880 315	1 988 757	1 027 868	10 061 801	9 916 413

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 janvier	2014	2013
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	145 388	459 329
Ajustements		
Amortissement des immobilisations	25 900	24 760
Perte (gain) non réalisés sur les placements	(384 769)	(141 252)
	<u>(213 481)</u>	<u>342 837</u>
Variations des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Comptes à recevoir		
Divers	261 794	(225 653)
Fondation Maurice	106 904	(25)
Intérêts	748	3 287
Frais payés d'avance	(46 461)	-
Comptes à payer et charges courues	15 760	189 682
	<u>338 745</u>	<u>(32 709)</u>
	<u>125 264</u>	<u>310 128</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement		
Achat d'immobilisations	(255 028)	(1 378)
Diminution (augmentation) des prêts paroisses et chapellenies	4 261	(40 727)
Augmentation des placements et autres	(196 132)	(365 992)
Augmentation des dépôts paroisses et particuliers	292 965	13 800
	<u>(153 934)</u>	<u>(394 297)</u>
Diminution nette des espèces et quasi espèces durant l'exercice	(28 670)	(84 169)
Espèces et quasi espèces, au début de l'exercice	830 601	914 770
Espèces et quasi espèces, à la fin de l'exercice	801 931	830 601

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables

a. Nature et objectif de l'organisme

La Corporation archiépiscopale catholique romaine de Saint-Boniface (« l'archidiocèse ») fut constituée par une loi de l'Assemblée législative du Manitoba le 3 mai 1871. L'archidiocèse est un organisme à but non-lucratif selon la Loi sur l'impôt du Canada et est donc exonéré d'impôt fiscal pourvu que certaines conditions de la Loi sur l'impôt soient respectées.

b. Règles comptables

Les états financiers de l'archidiocèse ont été préparés selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

c. Comptabilité par fond

L'archidiocèse utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les contributions.

Les transactions liées aux programmes et à l'administration sont inscrites au fonds non grevé d'affectation. Ce fonds comprend les ressources non affectées.

Les fonds grevés d'une affectation d'origine interne se rapportent aux actifs, passifs, revenus et dépenses liés aux activités grevées d'une affectation d'origine interne de l'archidiocèse.

Les fonds grevés d'une affectation d'origine externe se rapportent aux actifs, passifs, revenus et dépenses liés aux activités grevées d'une affectation d'origine externe de l'archidiocèse.

d. Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice où les dépenses liées sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés comme revenus du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus; ou, comme recevables si le montant à recevoir est raisonnablement estimé et la collection raisonnablement assurée.

Les revenus de placements provenant du fonds grevés d'une affectation d'origine interne ou externe sont comptabilisés comme revenus du fonds affecté approprié pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus.

Les revenus de placements non affectés provenant de ressources non affectées sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

f. Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'archidiocèse sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de l'estimation de leur durée de vie utile, établie comme suit :

Immeubles et améliorations	40 ans
Cuisine au couvent	10 ans
Équipement	5 ans
Équipement cuisine	10 ans
Équipement informatique et logiciel	5-7 ans
Véhicules	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds investis en immobilisations.

Les terrains pour expansion anticipée de paroisses sont comptabilisés au coût de revient, y inclus les coûts directs.

g. Régime de retraite

L'archidiocèse offre aux salariés admissibles un régime de retraite à cotisations déterminées, selon lequel l'archidiocèse contribue jusqu'à un montant équivalent à la contribution de l'employé. Les contributions sont investies, gérées par un fiduciaire et dépensées à mesure qu'elles sont engagées.

h. Emploi des estimations

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers; et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

2. Encaisse et placements à court terme

	2014 \$	2013 \$
Encaisse et équivalent	653 061	693 048
Dépôts à terme	148 870	137 553
	801 931	830 601

Le taux d'intérêt effectif des dépôts à terme était de 2,00 % à 3,35 % (1,80 % à 2,05 % en 2013).

3. Placements et autres

	2014 \$	2013 \$
Dépôts à terme	780 774	756 198
Actions canadiennes	1 955 629	1 735 161
Actions américaines	1 486 573	1 103 139
Titres à revenus fixes	4 459 173	4 506 750
	8 682 149	8 101 248

Les dépôts à terme, titres à revenus fixes et autres placements ont des dates d'échéances entre mai 2015 et juin 2108. Les taux d'intérêt effectifs des placements varient de 1,75 % à 6.63 % (de 2,20 % à 7,10 % en 2013).

4. Immobilisations

	2014		2013	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Terrain	359 221	-	359 221	-
Immeubles et améliorations	538 620	59 392	320 176	48 026
Cuisine au couvent	10 411	8 329	10 411	7 288
Équipement	20 532	20 532	20 532	20 532
Équipement cuisine	16 402	10 124	12 120	8 484
Équipement informatique et logiciels	81 077	78 240	79 443	66 386
Véhicules	70 436	39 768	39 768	39 768
	1 096 699	216 385	841 671	190 484
Valeur comptable nette		880 314		651 187

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

5. Passifs éventuels

Certains prêts bancaires, marges de crédit et autres prêts des paroisses ont été garantis par l'archidiocèse tel que suit :

	Garantie originale \$	Solde à payer \$
Prêts		
Holy Cross School	600 000	308 601
Paroisse du Précieux Sang	500 000	439 590
R.C. Parish of St. John The Evangelist	680,000	317,577
Autres	17 568	6 501
Marges de crédit		
St. Boniface Diocesan High School Inc.	100 000	-
Holy Cross Parish	15 000	-
Holy Cross School Inc.	100 000	-
	2 012 568	1 072 269

Les emprunts sont payables sur demande. Les paiements sont faits par les débiteurs et les emprunts ne sont pas inscrits dans les états financiers de l'archidiocèse.

L'archidiocèse a aussi une marge de crédit en vigueur au 31 janvier 2014 d'un montant de 100 000 \$ qui porte intérêt au taux directeur (3,00 % au 31 janvier 2014) et qui n'est pas utilisée.

6. Gestion des risques financiers

L'archidiocèse, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. L'objectif de l'archidiocèse en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'archidiocèse.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

L'archidiocèse est exposé au risque de crédit d'abord par ses comptes à recevoir. Son cadre de gestion des risques permet une gestion dynamique des risques de crédit dans une perspective de gestion saine, prudente et efficiente. A cet effet, son approche permet d'effectuer de façon précise et au moment opportun l'identification, la gestion, l'atténuation et la divulgation des risques de crédit.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

6. Gestion des risques financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des caractéristiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres peut influencer sur leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles. La grande majorité des valeurs mobilières des comptes à recevoir et des dépôts de l'archidiocèse ont trait aux paroisses situées dans la province du Manitoba.

Risque du marché

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Les titres négociables détenus par l'archidiocèse sont soumis aux risques du marché. La valeur de ces instruments financiers fluctuera selon l'évolution des cours du marché ou de facteurs influant sur la valeur des investissements qui les sous-tendent, tels que les taux d'intérêt, l'indice des prix à la consommation, l'incertitude économique, les modifications législatives, et la conjoncture politique à l'échelle nationale et internationale.

Un changement hypothétique et immédiat de 1% de la valeur des placements entraînerait approximativement un gain ou une perte de 86 821 \$ (81 012 \$ en 2013).

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'archidiocèse. Ces fluctuations pourraient réduire, voire effacer, tout rendement obtenu sur des titres étrangers. La position de change pourrait accroître la volatilité des investissements étrangers par rapport aux investissements canadiens.

Au 31 janvier 2014, l'archidiocèse détenait un total de 1 486 573 \$ en titres américains (1 103 139 \$ en 2013). Un changement de +/- 1% de la valeur des devises étrangères contre la devise canadienne entraînerait un gain ou une perte de 14 866 \$ (11 031 \$ en 2013).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Les risques financiers sont contrôlés en surveillant les produits de placement et en diversifiant le portefeuille tout en tenant compte des restrictions imposées par le Conseil d'administration. Les placements sont gérés activement pour réduire le risque lié aux fluctuations du taux de change ou en profiter.

Au 31 janvier 2014, l'archidiocèse détient approximativement 5 239 947 \$ de titres à revenu fixe (5 262 948 \$ en 2013). Un changement de +/- 1% du taux d'intérêt, toutes autres variables constantes, entraînerait une augmentation ou une diminution de la valeur marchande de 52 399 \$ (52 629 \$ en 2013).

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2014

6. Gestion des risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'archidiocèse ait une insuffisance de ressources financières pour respecter ses obligations. La démarche suivie par l'archidiocèse pour gérer ce risque est d'assurer dans la mesure du possible de l'existence de l'argent liquide qui lui permettra de respecter ses obligations.

7. Opérations entre personnes apparentées

Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs

L'Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs est un échange d'assurance réciproque, qui a été formé en 2001 par un accord entre les corporations épiscopales catholiques situées dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan et des trois territoires du nord dans le but de fournir à ses adhérents l'assurance, la protection des actifs et des programmes de gestion de risques.

Les paiements effectués à l'Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2014 représentent des primes payées au nom des paroisses de l'Archidiocèse de Saint-Boniface. Les montants payés s'élèvent à 590 990 \$ nets des escomptes reçus de 0,05 \$ pour chaque 100 \$ de valeur assurée (466 758\$ en 2013 nets des escomptes reçus de 0,05 \$ pour chaque 100 \$ de valeur assurée).